

Détection de la fraude



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Est-ce une arnaque?

L'offre est-elle trop belle pour être vraie? Si vous répondez « non » à l'une de ces questions, méfiez-vous! Vous pourriez avoir affaire avec un fraudeur.

Oui Non

Faites-vous affaire avec un conseiller ou une société inscrit?

La plupart des personnes et des sociétés qui vendent des valeurs mobilières ou qui offrent des services hypothécaires, des produits d'assurance, des services immobiliers, des services de recouvrement de créances et de prêts, des services de pompes funèbres, ou encore qui vendent des produits porte-à-porte doivent être inscrites auprès de la FCNB ou être titulaires d'une licence ou d'un permis émis par la FCNB. Il peut y avoir des exceptions, mais il est bon de vérifier avant de faire affaire avec une telle personne ou société.

Pouvez-vous confirmer la validité de l'investissement auprès d'une source fiable?

Si l'on vous offre des produits, services ou occasions de placement non sollicités, demandez l'avis d'un professionnel de confiance ou communiquez avec la FCNB pour obtenir de l'aide.

Le risque que vous prenez est-il proportionnel au rendement prévu?

Un placement sans risque, cela n'existe pas. Assurez-vous de bien comprendre le risque que vous courez et d'être en mesure de vous le permettre.

La possibilité d'investissement est-elle fondée sur des faits?

Si la possibilité d'investissement est fondée sur des « tuyaux mirobolants » ou « d'informations d'initiés », méfiez-vous.

Comprenez-vous les modalités du placement, de l'instrument ou des services offerts?

Ne signez jamais un contrat de placement avant de bien comprendre toutes les modalités et obligations du contrat. Lorsque vous signez un contrat vous êtes tenu de le respecter.

Avez-vous eu suffisamment de temps pour réfléchir à votre décision?

Ne vous pressez pas pour prendre des décisions financières et ne signez jamais un document que vous n'avez pas lu attentivement.

Pour en savoir davantage sur la façon de détecter les propositions frauduleuses et de les rapporter, passez nous voir en ligne!



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

FCNB.ca



L'information contenue dans cette brochure est fournie à titre strictement informatif. La Commission n'offre pas de conseils d'ordre financier ou juridique, ni ne recommande aucun de ces produits et services en particulier.

décembre 2024